

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAGUENAY

AVIS vous est donné qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville au 201 rue Racine Est, Chicoutimi, **le 5 décembre 2024 à 11h30** pour disposer des affaires suivantes:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AVIS DE MOTION

- 2.1 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagement à la place des spectacles de la zone portuaire et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 000 000 \$

2.1.1 Avis de motion

3. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 3.1 Règlement numéro VS-R-2024-134 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification pour la fourniture d'eau sur le territoire de la Ville de Saguenay pour l'année 2025
- 3.2 Règlement numéro VS-R-2024-135 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif à la gestion du réseau d'égout sur le territoire de la Ville de Saguenay pour l'année 2025
- 3.3 Règlement numéro VS-R-2024-136 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification sur la collecte et l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2025
- 3.4 Règlement numéro VS-R-2024-137 ayant pour objet de fixer les taux d'imposition des taxes foncières générales et spéciales et les taux de compensation de taxe pour l'année 2025
- 3.5 Règlement numéro VS-R-2024-138 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification relatif à la gestion de la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Saguenay pour l'année 2025
- 3.6 Règlement numéro VS-R-2024-139 ayant pour objet d'imposer un mode de tarification sur la collecte et l'élimination des matières organiques pour l'année 2025
- 3.7 Règlement numéro VS-R-2024-140 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 3.8 Règlement numéro VS-R-2024-141 ayant pour objet de décréter des travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 000 000 \$
- 3.9 Règlement numéro VS-R-2024-142 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'égout et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 650 000 \$
- 3.10 Règlement numéro VS-R-2024-143 ayant pour objet de décréter des travaux de voirie,

de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 7 000 000 \$

- 3.11 Règlement numéro VS-R-2024-144 ayant pour objet de décréter des travaux de voirie, de réfection de conduits souterrains, de pavage de chaînes de rues, de bordures et trottoirs, d'éclairage et de signalisation et l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de terrains ou de servitudes requis pour l'exécution des travaux permanents et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 3 000 000 \$
- 3.12 Règlement numéro VS-R-2024-145 ayant pour objet de décréter des travaux de sécurisation, de signalisation et d'aménagement de traverses ferroviaires et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 700 000 \$
- 3.13 Règlement numéro VS-R-2024-146 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour l'aménagement d'un musée dans l'ancienne église Sainte-Thérèse d'Arvida et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 760 000 \$
- 3.14 Règlement numéro VS-R-2024-147 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aménagements pour la mise en valeur du pont d'aluminium et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 500 000 \$
- 3.15 Règlement numéro VS-R-2024-148 ayant pour objet de décréter des travaux de réaménagement du parc de la Rivière-aux-Sables et de construction de deux bâtiments et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 15 650 000 \$
- 3.16 Règlement numéro VS-R-2024-149 modifiant le règlement numéro VS-R-2023-128 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la démolition des bâtiments et la construction d'un nouveau bâtiment de service du parc de la Rivière-aux-Sables et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 500 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt au montant de 850 000 \$
- 3.17 Règlement numéro VS-R-2024-150 ayant pour objet de décréter des travaux de pavage, de voirie, de bordures et de trottoirs et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 495 000 \$
- 3.18 Règlement numéro VS-R-2024-151 ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, espaces verts et mobiliers urbains, de lieux publics, d'éclairage et de signalisation et d'appropriation des deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 980 000 \$

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 4^e jour du mois de décembre 2024.

L'assistante-greffière,


ANNIE JEAN

AJ/sg